

Ce document a pour objet de transmettre les informations juridiques intéressant les organismes de formation aux métiers du BTP.

La direction des Affaires juridiques et de la Vie institutionnelle (DAJVI) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

► BILAN PÉDAGOGIQUE ET FINANCIER (BPF) : NOUVELLE VERSION DU FORMULAIRE

[Une nouvelle version du formulaire du bilan pédagogique et financier \(BPF\)](#) a été publiée sur le site internet du ministère du Travail. Quelques modifications ont été opérées dans ce nouveau formulaire Cerfa n° 10443*17.

L'un des changements concerne le cadre B, auparavant intitulé « Caractéristiques de l'organisme », qui a été renommé « Informations générales ».

De plus, l'information portant sur la mise en œuvre des actions de formation en tout ou partie à distance est intégrée dans ce cadre B. Par conséquent, la ligne relative à cette information qui figurait sous le cadre F1, a été supprimée.